

ANNEXE 2 AUX INSTRUCTIONS DE COURSE

Deuxième étape

7 PROGRAMME DES COURSES.

Le départ de la deuxième étape sera donné le jeudi 4 août 2022 à 16h00 locales devant le port de Horta (1er signal d'avertissement à 15h52).

9 ZONE DE COURSE

La zone de course de la deuxième étape est comprise entre l'île de Faial, archipel des Açores, Portugal et Les Sables d'Olonne.

10 DEPART, PARCOURS ET ARRIVEE

- Zone et ligne de départ :

La zone de départ se situe à l'est du port de Horta.

Les extrémités de la ligne de départ sont définies à bâbord par le mât du bateau Comité de Course arborant un pavillon orange et à tribord par le côté parcouru d'une bouée gonflable ROUGE

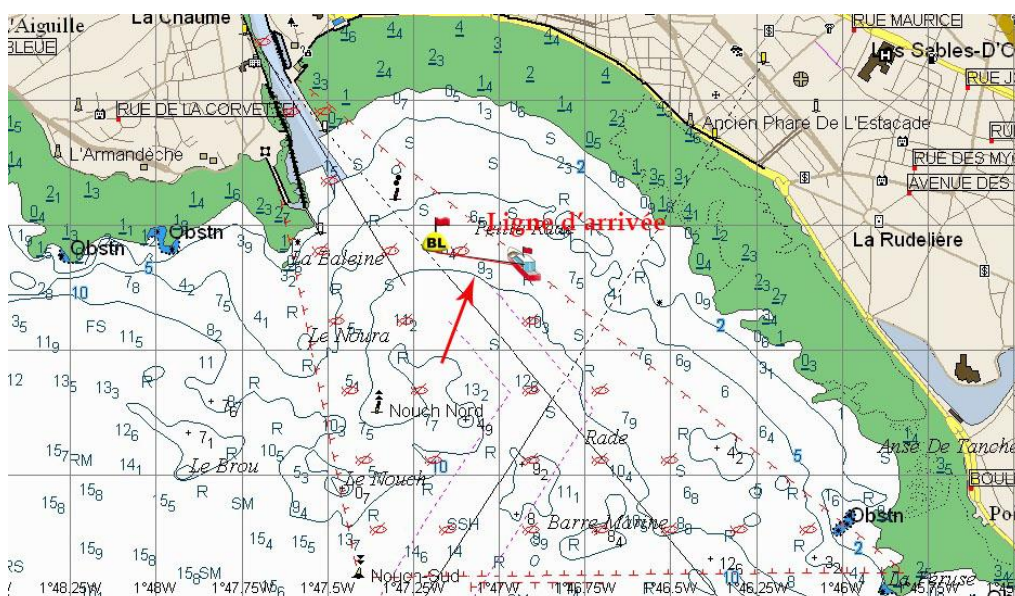
- Bouée cardinale Sud « Petites Barges » à laisser à bâbord ($46^{\circ}28,9N-1^{\circ}50,6W$)
- Bouée cardinale Sud « Nouch Sud » à laisser à bâbord ($46^{\circ}28,6N-1^{\circ}47,3W$)
- Bouée cardinale Nord « Nouch Nord » à laisser à bâbord ($4826.876N-1^{\circ}47.330W$)

- Ligne d'arrivée :

Article 14.2 Définition de la ligne d'arrivée :

La ligne d'arrivée sera entre le Bateau Comité arborant un pavillon bleu à laisser à tribord et une bouée jaune pos : $46^{\circ}29.214N - 01^{\circ}47.195W$ (dans le SE de la « JEAN MARTHE ») à laisser à bâbord.

De nuit, le bateau comité sera équipé d'un gyrophare orange, et la bouée d'un flash-light.



Zone interdite

